



District Haute-Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE DISCIPLINE**



Réunion du Lundi 28 Novembre 2022

Procès-Verbal N° DIS.N°05.22/23

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n° 1

PIBRAC US / TF COMPANS du 05.11.22 – U15 Niveau A Ter. – Poule E

Club de TF COMPANS

1 match automatique+5 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : Comportement intimidant/menaçant envers dirigeante, hors rencontre

1 match automatique+3 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : Comportement injurieux envers dirigeant, hors rencontre

1 match automatique+3 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : Comportement injurieux envers dirigeant, hors rencontre

4 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 05.12.22
Motif : Comportement injurieux envers joueur, hors rencontre

7 mois fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 10.11.22
Motif : Comportement intimidant/menaçant envers officiel hors rencontre et comportement excessif en commission

3 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 05.12.22
Motif : Comportement excessif en commission

Désignation d'un délégué à la charge du club pour toutes les rencontres de l'équipe pour la saison.

Affaire n° 2

CORNEBARRIEU AO 2 / ST.LYS O 2 du 05.11.22 SD 4 – Poule A

Club de CORNEBARRIEU AO 2

4 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 05.12.22
Motif : acte de brutalité/joueur pendant la rencontre au cours d'une action de jeu

Match perdu par pénalité à l'équipe
Motif : responsable de l'arrêt du match

Club de ST.LYS O 2

4 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 05.12.22
Motif : acte de brutalité/joueur pendant la rencontre au cours d'une action de jeu

Match perdu par pénalité à l'équipe
Motif : responsable de l'arrêt du match

Affaire n° 3

GAILLAC COQ / VENERQUE LE VERNET 2 du 05.11.2022 – SD 5 – Poule D

Club de GAILLOC COQ

7 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 05.12.22
Motif : acte de brutalité/joueur pendant la rencontre hors action de jeu

Match perdu par pénalité à l'équipe
Motif : avoir délibérément mis un terme à la rencontre

Club de VENERQUE LE VERNET

Match perdu par pénalité à l'équipe
Motif : avoir délibérément mis un terme à la rencontre